

Attestation Allergènes

Selon le Règlement 1169/2011 modifiant la Directive 2000/13/CE

ERBSLÖH SAS atteste que les produits non mentionnés sur ce document sont exempts d'allergènes, contaminations croisées comprises.

Nous vous conseillons de toujours vérifier la présence/absence d'allergènes sur la documentation technique. Cette attestation pouvant être amenée à évoluer en fonction du référencement des produits.

Cette attestation couvre uniquement la Règlementation Européenne.

Anhydride sulfureux et sulfites :

en concentrations de plus de 10 mg/kg ou 10 mg/litre en termes de SO₂ total

Arabel	Gelitol 100	Solution de Gomme Arabique
Bougies souffrées	Gerbinol CF	Solution de gomme VK
Claristar	Isingclair	Solutions sulfureuses (gamme)
Clarfruit 200	Leukol/Kadifit	Stabiverek
Collose/Erbigel Liquid 300	Littofresh Liquid	Sulfonium
Collopolin	Mèches souffrées	/Sulfo hubert(gamme)
Cuprovin	Mixgum	Supragel
Disques soufre	Oenodose 2g-5g	Sweetgum
Drifine	Peroxy	Tannivin Color
Dulcegum	Phosol	Tannivin Color granulé
Erbigel	Senso Ü / Senso R	Thiamol/Vitamon Liquid S
Final Touch (gamme)	SGASF	Vinprotect
GelFlot	SO ₂ Gaz (gamme)	Vinostab

Oufs et produits à base d'œufs

Albuvin
Delvozyme

Lait et produits à base de lait

y compris le lactose

Kalcasin
Beerzym BG Super
BeerZym Combi
Fructozym HPX
Vegazym HC

Poissons et produits à base de poissons, à l'exception de:

a) la gélatine de poisson utilisée comme support pour les préparations de vitamines ou de caroténoïdes;
b) la gélatine de poisson ou de l'ichtyocolle utilisée comme agent de clarification dans la bière et le vin.

Isingclair
Drifine

16 Juin 2020